

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de décembre à 19 H 00

OBJET : FINANCES

Approbation des tarifs communaux pour l'année 2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **2 décembre 2022**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2022/207

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA,
Adjoints au Maire

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,
M. PICHON, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD, M. HEUSSER,
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO,
Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RAVIER

Mme CASTRO-FERNANDES

Mme MAKUNDA TUNGILA

Mme DEHAS

Mme GUEDJ

Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE

M. KEBABTCHIEFF

M. BAY

(pouvoir à M. BLANCHARD)

(pouvoir à M. HAQUIN)

(pouvoir à Mme DAHMANI)

(pouvoir à M. NACCACHE)

(pouvoir à Mme DE CARLI)

(pouvoir à Mme BENLAHMAR)

(pouvoir à Mme MEZIERE)

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 34 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 13/12/22

Publiée le : 14/12/22

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. ANNOUR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

FINANCES :

Approbation des tarifs communaux pour l'année 2023

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU la délibération n°2022/151 du Conseil municipal du 23 septembre 2022 approuvant les nouveaux tarifs des locations de salles ;

VU la délibération n°2022/152 du Conseil municipal du 23 septembre 2022 approuvant les nouveaux tarifs d'occupation du domaine public ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 1^{er} décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite revoir le calcul des droits d'occupation du domaine public par les commerçants, afin qu'il soit effectué non pas par trimestre, mais sur une année pleine ;

CONSIDÉRANT que les autres tarifs ne font l'objet d'aucune évolution ou modification ;

CONSIDÉRANT la volonté d'adopter une délibération globale des tarifs communaux pour l'année 2023,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les tarifs communaux conformément à l'annexe jointe, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- **DIT** que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Désignation	Unité	Tarifs au 1er janvier 2023
EVENEMENTIEL		
<i>Locations</i>		
Raoul Dautry-Noël Seyssen assoc.prod.rapport	Jour	200 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen assoc.prod.rapport	Demi-jour	124 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen Autres utilisateurs	Jour	460 €
Raoul Dautry-Noël Seyssen Autres utilisateurs	Demi-jour	288 €
Arche Grande-Salle- assoc.prod.rapport	Jour	200 €
Arche Grande-Salle- assoc.prod.rapport	Demi-jour	124 €
Arche Autres utilisateurs	Jour	460 €
Arche Autres utilisateurs	Demi-jour	288 €
Maison des Associations Salle n° 1 - assoc.prod.rapport	1/2 journée	71 €
Maison des Associations Salle n° 1 - assoc.prod.rapport	Journée	119 €
Maison des Associations Salle n° 1 - Autres utilisateurs	1/2 journée	360 €
Maison des Associations Salle n° 1 - Autres utilisateurs	Journée	506 €
Salle Foyer de Anciens Rue de Stalingrad Groupes politiques - Forfait 10 séances	Forfait	54 €
Salle Foyer de Anciens Rue de Stalingrad associations de copropriétaires	Jour	56 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Ermontois	Journée	829 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Ermontois	Demi-journée	603 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Ermontois	Soirée avec installation en journée	1 300 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Hors Commune	Journée	1 245 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Hors Commune	Demi-journée	896 €
Totalité Espace Yvonne Printemps Hors Commune	Soirée avec installation en journée	1 741 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Ermontois	Journée	669 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Ermontois	Demi-journée	470 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Ermontois	Soirée avec installation en journée	844 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Hors Commune	Journée	990 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Hors Commune	Demi-journée	698 €
Espace Yvonne Printemps 2/3 Hors Commune	Soirée avec installation en journée	1 340 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Ermontois	Journée	335 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Ermontois	Demi-journée	228 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Ermontois	Soirée avec installation en journée	496 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Hors Commune	Journée	496 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Hors Commune	Demi-journée	347 €
Espace Yvonne Printemps 1/3 Hors Commune	Soirée avec installation en journée	672 €
FINANCES		
Garages communaux (location)	Année	519 €
Chauffage logements - prix TTC au m ² (facturation mensuelle)	m ²	8 €



Vu pour être annexé à
 délibération n° 21/2022 du 09/12/22
 ERMONT, le ... 13/12/22
 Le Maire,

Désignation	Unité	Tarifs au 1er janvier 2023
DOMAINE PUBLIC		
SERVICES TECHNIQUES		
<i>Droits de voirie</i>		
Bateau (établissement ou modification) par fraction de 3.5 M	Forfait	38 €
Echafaudage le m ² /jour	m ²	4 €
Barrières ou palissades provisoires hors alignement	Unité	1 €
Création de tranchée pour visite ou réparation de canalisation	m. lin.	4 €
Installation de grue	mois	81 €
Dépôt de benne/ monte charge hors emprise de chantier	jour	20 €
Dépôt de benne/ monte charge hors emprise de chantier	semaine	90 €
Emprise partielle sur chaussée avec circulation maintenue dans le même sens de circulation	la journée	72 €
Emprise nécessitant un barrage de rue ou avec circulation alternée	la journée	144 €
Emprise sur stationnement limité à 1h00 /jour	place par jour	50 €
Emprise sur stationnement limité à 2h00 /jour	place par jour	35 €
Emprise sur stationnement limité à 4h00 /jour	place par jour	25 €
Emprise sur stationnement à durée non réglementée/jour	place par jour	25 €
Palissade de chantier	ml/mois	15 €
Emprise sur trottoir ou voirie (chantier)	m ² /mois	15 €
Emprise sur trottoir ou voirie (chantier)	m ² /semaine	5 €
Echafaudages	m ² /mois	15 €
Bulles de ventes immobilières	par m ² /mois	15 €
Bulles de ventes immobilières	par m ² / semaine suppl	5 €
Support alimentation aérienne électrique provisoire de chantier	Par support/mois	179 €
Support alimentation aérienne électrique provisoire de chantier	Par support/ semaine suppl	50 €
Branchement électrique provisoire	ml/semaine	10 €
Ts matériels ou équipements déposés sur le domaine public, tels que baraques de chantier, matériels	Par jour/place de stationnement	12 €
Ts matériels ou équipements déposés sur le domaine public, tels que baraques de chantier, matériels	Par jour/m ²	3 €
Réservations de stationnement pour véhicule de chantier	Place/jour	12 €
Réservations de stationnement pour véhicule de chantier	Place/semaine	50 €
Barrage de rue	Par jour	90 €
<i>Propreté / Sécurité</i>		
Nettoyage extérieur des Bornes d'Apport Volontaire (BAV) en lieu et place de la copropriété ou de son représentant	par borne et par intervention	100 €
Déplacement de l'astreinte	unité	250 €
Heure d'une personne d'astreinte (heure indivisible)	heure	120 €
Déplacement des services techniques pour intervention pendant les heures ouvrées	unité	150 €
Déplacement d'un agent des services techniques pendant les heures ouvrées	heure	90 €
Prêt de matériel de sécurité (barrière, pont léger, enrobé à froid, panneaux....) pour sécurisation en lieu et place du concessionnaire ou de l'entreprise ou du gestionnaire de la voie ou du particulier, au-delà de 48h	/jour de prêt du matériel/ unité de matériel	5 €
COMMERÇANTS		
<i>Droits d'occupation du domaine public</i>		
Installation terrasse ouverte sur domaine public le m ² (facture annuelle sans prorata)	Année	50 €
Installation terrasse fermée sur domaine public le m ² (facture annuelle sans prorata)	Année	80 €
Installation d'un étalage sur domaine public le m ² (facture annuelle sans prorata)	Année	30 €
Autres installations sur domaine public le m ² (facture annuelle sans prorata)	Année	50 €
Taxi : droits de places	Année	210 €

Désignation	Unité	Tarifs au 1 ^{er} janvier
<small>Accuse de réception en préfecture 095-219502192-20221209-2022-207-DE Date de télétransmission : 13/12/2022 Date de réception préfecture : 13/12/2022</small>		
SERVICE DE L'ETAT CIVIL : CIMETIERES		
Achat ou renouvellement Concession 15 ans	15 ans	141 €
Achat ou renouvellement Concession 30 ans	30 ans	363 €
Achat ou renouvellement Concession 50 ans	50 ans	742 €
Cavurne (1 m ² par cavurne) 15 ans	15 ans	141 €
Cavurne (1 m ² par cavurne) 30 ans	30 ans	250 €
Achat case Colombarium (plaque signalétique normalisée incluse pour le 1 ^{er} corps inhumé). La gravure est à la charge de la famille.	15 ans	418 €
Deuxième inhumation et suivantes en Columbarium (plaque signalétique normalisée à partir de la pose de la deuxième urne). La gravure est à la charge de la famille.	prix unitaire	84 €
Redevance de dispersion des cendres postérieure aux obsèques (plaque signalétique normalisée incluse). La gravure est à la charge de la famille.	prix unitaire	60 €
Location caveau provisoire	Mois	37 €
Location caveau provisoire jour complémentaire	Jour	4 €
SERVICE URBANISME		
Droits de places marchands ambulants maxi 15 m ²	Jour	21 €